



Marchés publics télécom : rédiger un CCTP qui anticipe la fin du cuivre

Pour un acheteur public, la fin du cuivre ne se joue pas seulement sur le terrain technique, mais aussi sur celui de la commande publique. Un marché de téléphonie ou de connectivité rédigé sans tenir compte de la fermeture du cuivre risque de figer des solutions condamnées, d'exposer la collectivité à une coupure en cours d'exécution, ou de manquer d'exiger la continuité de service attendue. À l'inverse, un cahier des charges bien conçu transforme le renouvellement d'un marché en levier de migration maîtrisée. Cet article présente les points d'attention à intégrer dans un CCTP pour anticiper la fin du cuivre, à l'usage des acheteurs et de leurs assistants à maîtrise d'ouvrage.

Pourquoi le marché public est un point de vigilance

Les marchés de services télécom des collectivités sont généralement pluriannuels, souvent conclus pour trois à quatre ans reconductibles. Cette durée entre en tension directe avec le calendrier de fermeture du cuivre : un marché signé aujourd'hui sur des accès cuivre pourrait voir ces accès coupés avant son terme, dans les communes concernées par un lot proche. Ignorer cette échéance, c'est risquer de devoir modifier le marché en cours d'exécution, voire de subir une rupture de service. Le CCTP doit donc intégrer la fin du cuivre comme une donnée structurante, et non comme un aléa à traiter ultérieurement.

Exiger un état des lieux et une trajectoire

Un premier bloc d'exigences porte sur la connaissance du parc et de son échéancier. Le CCTP peut demander au titulaire de réaliser, en début de marché, un inventaire complet des accès et usages, en distinguant ce qui repose sur le cuivre. Il peut exiger que le prestataire fournisse, pour chaque site, la date prévisionnelle de fermeture technique de la commune et propose une trajectoire de migration adossée à ce calendrier. Cette exigence responsabilise le titulaire sur l'anticipation et donne à la collectivité une visibilité site par site. Elle évite que la migration ne soit traitée dans l'urgence, au coup par coup, à l'approche de chaque coupure.

Spécifier les usages critiques et la résilience

Un deuxième bloc concerne le niveau de service. Le CCTP doit identifier les usages critiques, dispositifs de sécurité, sites prioritaires, lignes de secours, et fixer pour eux des exigences de continuité renforcées : garantie de temps de rétablissement adaptée, solution de secours, éventuellement redondance d'accès. Il est pertinent d'exiger une continuité pendant la bascule, c'est-à-dire un recouvrement entre l'ancienne et la nouvelle solution évitant toute interruption. Pour les équipements spécifiques relevant de prestataires tiers, alarmes, ascenseurs, le CCTP gagne à clarifier la répartition des responsabilités entre le titulaire du marché télécom et ces tiers, afin d'éviter les zones grises où personne n'est responsable.

Neutralité technologique et solutions alternatives

Un troisième bloc porte sur les choix techniques. Plutôt que d'imposer une technologie unique, le CCTP a intérêt à raisonner en exigences fonctionnelles, débit, disponibilité, continuité, en laissant le titulaire proposer la solution la mieux adaptée à chaque site. Cette neutralité technologique permet d'intégrer les cas où la fibre n'est pas disponible, en prévoyant explicitement des alternatives, accès radio 4G/5G fixe, satellite pour les sites isolés. Le CCTP peut demander au candidat de préciser, pour chaque site non éligible à la fibre, la solution de substitution envisagée et ses caractéristiques. Cette approche évite l'angle mort des sites que la fibre ne couvrira pas à l'échéance.

Portabilité, réversibilité et données

Un quatrième bloc sécurise les aspects contractuels sensibles. Le CCTP doit garantir la portabilité des numéros, en imposant au titulaire de conserver l'intégralité du plan de numérotation et de fournir les informations nécessaires. Il doit prévoir la réversibilité en fin de marché, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles le parc et les numéros seront restitués ou transférés à un nouveau titulaire, sans perte ni blocage. La transmission d'un inventaire à jour et des données de parc en fin de marché mérite d'être explicitement exigée. Ces clauses protègent la collectivité contre l'enfermement chez un prestataire et facilitent les renouvellements ultérieurs.

Prévoir l'évolutivité du marché

Enfin, le marché doit être conçu pour évoluer. Le calendrier de fermeture étant lui-même mouvant, avec des reports fréquents, le CCTP gagne à prévoir des mécanismes d'ajustement : bordereau de prix couvrant aussi bien les accès cuivre résiduels que les accès fibre et les

alternatives, possibilité de faire évoluer les prestations au fil des migrations, clauses de rendez-vous pour actualiser la trajectoire. L'objectif est que le marché accompagne la migration progressive plutôt que de la contraindre. Un marché rigide, calé sur une photographie figée, se révélera rapidement inadapté à un contexte par nature évolutif.

En synthèse

Anticiper la fin du cuivre dans un CCTP suppose de traiter cinq dimensions : exiger un inventaire et une trajectoire de migration adossée au calendrier des lots ; spécifier des exigences de continuité pour les usages critiques ; adopter une neutralité technologique ouvrant sur les alternatives à la fibre ; sécuriser portabilité, réversibilité et restitution des données ; et prévoir l'évolutivité du marché face à un calendrier mouvant. Un cahier des charges construit sur ces bases transforme une contrainte réglementaire en démarche maîtrisée. Compte tenu de la technicité et des enjeux juridiques, l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée est souvent précieux pour calibrer ces exigences.

Cet article présente un cadre général à visée d'information et ne constitue pas un conseil juridique en matière de commande publique. La rédaction des pièces d'un marché doit être adaptée à chaque situation avec l'appui des services compétents. Sources : Arcep, dossier fermeture du réseau cuivre et fiches pratiques ; bonnes pratiques d'assistance à maîtrise d'ouvrage télécom.

Pour aller plus loin

- [Lignes analogiques : pourquoi un inventaire des usages précis est indispensable](#)
- [Fibre, 4G ou satellite : choisir le bon accès pour chaque site](#)
- [Rétroplanning type d'un projet de migration télécom sur 18 mois](#)

Concerné par la fin du cuivre sur vos sites ?

AILERYS Conseil vous accompagne de bout en bout : audit de votre parc, choix des accès et des opérateurs, pilotage de la migration.

[Échanger avec un expert : https://finducuire.info/contact/](https://finducuire.info/contact/)

À lire aussi dans ce dossier

- [Portabilité des numéros : garder ses lignes lors d'une migration télécom](#)
- [Collectivités : le rôle du maire face à la fin du cuivre](#)
- [ERP et fin du cuivre : obligations de sécurité incendie et ascenseur](#)
- [La portabilité des numéros : ce que dit précisément la réglementation Arcep](#)

Article révisé le 19 août 2026 par FinDuCuivre.info

[*https://finducuire.info/marches-publics-cctp-fin-cuivre-anticiper-migration-collectivites/*](https://finducuire.info/marches-publics-cctp-fin-cuivre-anticiper-migration-collectivites/)